

LE NUMERO
5
CENTIMES

LA SENTINELLE

LE NUMERO
5
CENTIMES

Journal économique et littéraire, paraissant tous les jours excepté le lundi

avec un résumé des nouvelles politiques suisses et étrangères

Rédaction: Walter BIOLLEY, rédacteur en chef, avec une collaboration d'économistes

Bureaux de rédaction et d'administration

Rue du Stand, maison de l'Hôtel du „Guillaume Tell“

La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera envoyé deux exemplaires.

Du 1er juin 1890		GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS												Du 1er juin 1890				
		m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle...	5 22	7 45	9 18	10 41	12 04	13 27	14 50	16 13	17 36	18 59	20 22	21 45	23 08	24 31	25 54	27 17	28 40	30 03
Morteau...	7 45	9 18	10 41	12 04	13 27	14 50	16 13	17 36	18 59	20 22	21 45	23 08	24 31	25 54	27 17	28 40	30 03	
Besançon...	7 45	9 18	10 41	12 04	13 27	14 50	16 13	17 36	18 59	20 22	21 45	23 08	24 31	25 54	27 17	28 40	30 03	
Les Ponts...	6 15	7 38	9 01	10 24	11 47	13 10	14 33	15 56	17 19	18 42	20 05	21 28	22 51	24 14	25 37	27 00	28 23	
Neuchâtel...	7 51	9 04	10 17	11 30	12 43	13 56	15 09	16 22	17 35	18 48	20 01	21 14	22 27	23 40	24 53	26 06	27 19	
Genève...	9 30	10 43	11 56	13 09	14 22	15 35	16 48	18 01	19 14	20 27	21 40	22 53	24 06	25 19	26 32	27 45	28 58	
Bienna...	8 33	9 46	10 59	12 12	13 25	14 38	15 51	17 04	18 17	19 30	20 43	21 56	23 09	24 22	25 35	26 48	28 01	
Berne...	8 32	9 45	10 58	12 11	13 24	14 37	15 50	17 03	18 16	19 29	20 42	21 55	23 08	24 21	25 34	26 47	28 00	
Bâle...	11 15	12 28	13 41	14 54	16 07	17 20	18 33	19 46	20 59	22 12	23 25	24 38	25 51	27 04	28 17	29 30	30 43	

ABONNEMENTS

Un an Fr. 10 —
Six mois » 5 50
Trois mois » 3 —
Abonnement annuel par mois 1 fr., payable d'avance

ANNONCES

10 ct. la ligne ou son espace. Un abonnement à 300 numéros donne droit à toutes les annonces à moitié prix.

AVIS

Les personnes disposées à remettre des lots pour la tombola de l'Union des sociétés ouvrières sont priées de le faire chez M. Bertrand, au Foyer du Casino, ou chez MM. les membres de la commission, savoir:

1. M. F. Zbinden, président, Paix 75.
2. M. David Laval, vice-présid., Fritz-Courvoisier, 38.
3. M. César Schallenger, secrétaire, Parc 78.
4. M. Louis Christen, vice-secrétaire, Progrès 69.
5. Louis Krankenhagen, caissier, Progrès, 9.

La commission de la tombola.

La Chaux-de-Fonds

Comité de l'Union des sociétés ouvrières de la Chaux-de-Fonds. — Assemblée, vendredi 13, à 8 h. du soir, au local.

L'Espoir. — Assemblée générale, vendredi 13, à 8 1/2 h. du soir, au local. — Amendable.

Vieux-Collège. — Inspection d'armes, vendredi 13, dès 8 h. du matin.

Union syndicale des ouvriers graveurs et guillocheurs. — Assemblée du comité et des délégués, vendredi 13, à 8 1/2 h. du soir, au Café Streiff. — Amendable.

Orphéon. — Répétition générale, vendredi 13, à 8 1/4 h. du soir, au local.

C. A. S. Section Chaux-de-Fonds. — Réunion, vendredi 13, à 8 1/2 h. du soir, au local (rue Neuve 2).

Orchestre L'Espérance. — Répétition, vendredi 13, à 8 1/2 h. du soir, au local (Brasserie Hauert).

Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle No 34, Collège industriel).

Brasserie Hauert. — Grand concert donné par la troupe française, vendredi 13 et jours suivants, dès 8 h. du soir.

Société fédérale de gymnastique, ancienne Section. — Assemblée samedi 14, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Société ornithologique. — Réunion et causerie, samedi 14, à 9 h. du soir; voir aux annonces.

Gibraltar. — Groupe d'épargne. — Réunion, samedi 14, à 8 1/2 h. du soir, chez M. Burgat. Perception des cotisations.

Chorale du 19. — Répétition, samedi 14, à 8 1/2 h. du soir à la Brasserie du Lion. — Amendable.

Grutli Romand, section de la Chaux-de-Fonds. — Assemblée générale, mardi 17, à 8 1/2 h. du soir, au local. Ordre du jour très important.

LA CHAUX-DE-FONDS, 13 juin 1890.

Exposition de 1890

Notes et impressions

Préambule

Il y a diverses façons de manier la plume de la critique.

D'aucuns sont des doctrinaires qui, au nom d'un talent qu'ils feignent de comprendre et dont ils ignorent la plupart du temps les lignes premières, distribuent, au gré de leurs haines, de leurs sympathies ou de leur indifférence, les horions, les éloges ou les lieux communs. Ceux-là, n'en doutez pas, n'y comprennent pas plus que nous autres. Ils n'ont jamais manié le pinceau. Ereintent-ils? Les victimes les traitent d'ignares. Louent-ils? Les bons amis les qualifient de critiques superfins. Passent-ils indifférents? Le clan de ceux qu'ils oublient n'a pas assez de mépris pour le manque de goût, d'érudition, de technique dont ils font preuve.

Ceux-là se font quelques amis et beaucoup d'ennemis; ce sont les forts... Il n'en est aucun, que je sache, qui se produise chez nous.

D'autres appartiennent à la catégorie des critiques aimables. Ils sont gentils tout plein. On dépose, quand on fait partie de cette école, pour un instant, avec son parapluie, son fiel au vestiaire. De ceux-là M. Ph. Godet est le représentant non le plus autorisé, mais le plus goûté. Ils ont des allures de maîtres; ils dissertent, ils critiquent au besoin. Par exemple, leurs pilules sont toujours faciles à avaler; elles sont dorées. Ils sont si aimables d'ailleurs pour les dames. Parlant d'un tableau de peintresse, ils n'ont que l'éloge aux lèvres; leur prose est sucrée, leurs discours sont mielleux. Ils ont l'unique préoccupation des célébrités faites, des gloires établies et tressent des couronnes à qui peint bien, ce qui ne veut pas dire à qui pense bien. Ceux-là n'ont guère d'ennemis que les artistes sincères qui se fichent comme d'une guigne de leurs appréciations. Mais ceux-là font de plus en plus école chez nous. Leur jugement fait loi, fait époque. Ce sont des guides. De ceux-là, je ne suis point.

Il est une troisième catégorie de salonniers. Et c'est de celle dont je voudrais être. Ce sont des gens qui, par la force même des choses, sont appelés à rendre compte d'une exposition. Ils ne se flattent pas d'être des critiques, ni même des connaisseurs; ils ne se qualifient pas, par une feinte modestie prétentieuse, d'ignorants et ne se targuent pas d'avoir de l'esprit. Ce sont des gens simples, — cœurs vrais et sincères, autant que possible — qui se contentent de regarder et cherchent à voir. Ils n'ont certes pas les délicatesses des dilettantes de la critique; ils méprisent les fignolements et les fioritures; ils disent hardiment ce qu'ils trouvent beau, ce qu'ils trouvent laid... Ceux-là, on les déteste... Tous les peintres s'associent pour leur tomber dessus, car ceux-là ont l'inouïe prétention de refléter les sentiments de la foule qui visite une exposition. Or, parmi quelques-uns des défauts que possèdent les peintres, ce n'est pas leur moindre aberration que celle de vouloir — tandis qu'ils exposent le plus souvent possible à la foule les œuvres sorties de leur pinceau — empêcher cette même foule de juger leurs œuvres et de les critiquer.

A les en croire, on ne peut être que critique transcendant ou homme aimable. Le journaliste qui se permet un reproche à l'égard de leur tableau est un niais qui n'y comprend rien ou qui n'y voit goutte; l'esprit complaisant qui abreuve d'éloges les peintres ne leur en donne jamais à leur soif. Si je ne craignais pas d'être un peu insolent, je dirais carrément que le peintre est un animal difficile à contenter.

Comme je n'écris pas pour lui, et comme j'ai, à titre de revanche, l'incroyable fatuité de me moquer de ses appréciations, je dirai tout ce que je pense. En d'autres temps, alors que j'écrivais, il y a trois ans, mes notes et impressions d'un bourgeois, au sujet du dernier salon, il m'en a coûté d'avoir osé entreprendre la difficile tâche de signaler ce que je croyais vrai, même en ce genre. Ce n'est pas au moment où je cherche à me dépouiller de plus en plus du bourgeois qui est en moi que je reculerais devant les vérités à dire. J'ajoute que n'ayant ni les connaissances artistiques, ni la technique voulues, il m'est impossible de

faire de la haute critique. Je me contenterai d'écrire ce que j'ai noté et ce que j'ai senti.

Aspect général

Est-ce le fait de l'exposition suisse à Berne? Le salon actuel ne vaut pas le précédent. D'œuvres transcendantes, à part « Brûlage d'herbes », on n'en voit guère, pas plus que de tableaux vraiment originaux, ayant une réelle portée au point de vue du développement artistique de leurs auteurs. Même à bien regarder les *George Jeanneret*, les *Jeanmaire*, les *Bachelin*, on trouverait plutôt qu'il y a baisse. Il y a trois ans, les deux premiers nous avaient offert « les *Pressureurs* » et « l'Enterrement », deux toiles qui pouvaient soulever de violentes critiques, mais qui dénotaient de la part de ces messieurs un besoin d'affirmer leur originalité et leur manière nouvelle de faire. Aujourd'hui, aucune toile de ce genre prouvant la sincérité de l'artiste: des lacs avec des horizons infinis dans lesquels M. Jeanneret excelle, des paysages de la Joux-Perret, paysages que M. Jeanmaire vend bien... mais aucune œuvre originale, nouvelle, sortie d'un cerveau et d'un pinceau qui se perfectionnent, aucune envolée vers l'art nouveau; seuls des recommandements plus ou moins perfectionnés.

Même M. *Huguenin-Lassauguette* ne nous paraît pas avoir donné son plein; et cependant, nous aimons trop son talent, et ne voulant pas lui faire le moindre chagrin, nous aurons suffisamment d'éloges pour la page magistrale qu'il expose en l'Heure de rentrer, *Vaches sur les hauteurs du Jura*.

Quant à M. *Auguste Bachelin*, pour être sorti de son militarisme, dans « Pour la fête », il ne nous semble pas avoir réussi, pas plus que M. *Anker* dans son « Chemin des Pèlerins à Gleyresse », une reconstitution historique qui peut être très vraie, mais dans laquelle nous ne sentons pas vibrer ce souffle de foi antique qui valait bien la peine d'être rendu.

Ne ferons-nous que des critiques? Non pas. Nous l'avons déjà dit, nous plaçons en toute première ligne un tableau de M. *Léon Gaud*, « Brûlage d'herbes » qui nous semble un vrai chef-d'œuvre. Nous constaterons au fur et à mesure de cette revue de réels progrès chez nombre d'artistes qui occupent déjà une place louable, sans être des peintres de premier ordre.

Mais de cette exposition que nous avons déjà vue à Neuchâtel et qui nous arrive à la Chaux-de-Fonds, privée de quelques-unes de ses toiles — non de ses plus belles — nous remportons l'impression qu'elle doit être classée parmi les honnêtes et les médiocres.

Cela veut dire qu'elle reste dans une honnête médiocrité; mais surtout cela ne veut pas dire qu'elle ne mérite pas d'être vue.

(A suivre)

W. B.

Paiements en marchandises

On nous écrit:

Depuis bien longtemps j'ai prêché aux ouvriers et ouvrières de n'accepter aucun paiement en marchandises; je croyais que cette plaie avait disparu, il n'en est malheureusement pas ainsi: je viens d'avoir sous les yeux un carnet d'ouvrière où les paiements ont été

faits en totalité avec des draps, des étoffes de tous genres, à des prix exorbitants. Après des reproches que j'adressai à cette ouvrière, il me fut répondu que « c'était autant qu'elle gagnait à côté du gain de son mari, » que « si elle ne prenait pas des marchandises, on ne lui donnerait pas de travail, » etc., etc.

Quand donc les ouvriers et ouvrières comprendront-ils leurs intérêts? Quand donc écouteront-ils la voix de la raison?

Ouvrières, qui acceptez des conditions de paiement en marchandises, ne comprenez-vous pas que vous empêchez de vivre celles de vos collègues qui ne peuvent compter que sur leur travail?

Vous, dont le pain est assuré par le gain de votre mari, ne comprenez-vous pas que vous faites une concurrence déloyale à celles moins privilégiées qui ne peuvent accepter les mêmes conditions que vous?

Un peu de solidarité, mesdames!

Ouvriers et ouvrières, qui consentez à des paiements en marchandises, qui souffrez qu'on vous fasse l'escompte sur votre travail, vous êtes la cause de la baisse des salaires dont on se plaint tous les jours!

Vous favorisez la fabrication à vil prix de montres qui font la ruine des maisons honnêtes, parce que celles-ci, qui ont quelque souci de leur dignité, ne peuvent arriver aux prix de revient des brocanteurs.

Quant aux maisons de fabrication qui usent des procédés que je viens de réprover, je leur prédis que leur règne tire à sa fin, car je les prie de méditer l'art. 400 du nouveau Code pénal élaboré par l'honorable directeur de justice et qui s'exprime comme suit:

« Sera condamné pour fait d'usure à l'amende jusqu'à 2000 fr., à laquelle, en cas de récidive, pourra s'ajouter l'emprisonnement jusqu'à trois mois, le fabricant ou le patron convaincu d'avoir imposé à ses ouvriers des paiements autres qu'en monnaie légale ayant cours, notamment en marchandises, ou d'avoir abusivement prélevé un escompte sur le règlement des salaires. »

En attendant l'entrée en vigueur du code précité, ouvriers et surtout vous, ouvrières, n'acceptez plus en paiement un centimètre de drap ou toile quelconque; s'il vous arrivait qu'on veuille vous l'imposer, faites-le nous savoir, nous trouverons bien moyen de faire connaître ces honorables commerçants. J. A. D.

VARIÉTÉS

L'esclave devant le vieux droit français

L'Angleterre se targue volontiers d'avoir été la première à réclamer l'abolition de l'esclavage: un journal anglais, le *Leisure hour*, oppose à cette prétention un fait historique d'une très haute importance, le procès de Jean Boucaux en 1738. Il résulte de cette cause célèbre ou très digne de l'être que dès lors et sous Louis XV même, un esclave recouvrait sa liberté par le seul fait de son arrivée sur le sol français.

Jean Boucaux était un noir de la Dominique, esclave de M. de Beaumanoir, lieutenant-gouverneur de l'île à la résidence du Cap-Français. A la mort de M. de Beaumanoir, sa veuve rentra en France, épousa en secondes noces, à la Rochelle, un sieur de Verdellin, chevalier de Saint-Louis, et, en 1726, vint réclamer à ses enfants du premier lit le règlement de la succession. Jean Boucaux lui échut en partage. C'était un excellent cuisinier. M. et Mme de Verdellin résolurent de l'emmener en France,

obtinrent du gouverneur l'autorisation nécessaire et le firent enregistrer au Cap-Français d'abord, puis à l'amirauté de la Rochelle dès leur arrivée.

Il y avait dix ans que Jean Boucaux remplissait ses fonctions domestiques chez M. de Verdélin, quand il fut arrêté dans sa cuisine, le 10 juin 1738, à la requête de son maître, sous prétexte qu'il avait le projet de s'évader, et conduit à la prison du Châtelet. Ici, une difficulté imprévue se présenta : le gouverneur de la prison eut la curiosité de demander de quel droit M. de Verdélin prétendait faire emprisonner son cuisinier, et comme cette prétention ne s'élevait sur aucun jugement ou texte de loi, il mit Jean Boucaux en liberté.

Celui-ci se dit aussitôt : « Si l'on me met en liberté, c'est que je ne suis pas esclave. Si je ne suis pas esclave, mon maître me doit dix ans de gages proportionnés à mon mérite professionnel. » Et, le 10 juin 1738, il assigna M. de Verdélin devant la cour de l'amirauté.

Les juges de l'amirauté, gens de mer selon toute apparence et habitués à traiter sommairement les nègres coloniaux, estimèrent que Jean Boucaux devait avant tout « être placé sous la sauvegarde du roi et de la jusce ». Ils le firent donc arrêter et écrouer à la prison du Châtelet. Puis, après deux ou trois mois de délais, l'affaire fut appelée.

Jean Boucaux, se présenta avec trois pétitions : par la première il demandait sa mise en liberté pure et simple, sans conditions ; par la seconde, il réclamait du sieur et de la dame de Verdélin la somme de 4,200 livres pour neuf ans et demi de gages ; une troisième pétition sollicitait des dommages-intérêts pour détention arbitraire. M. Mallet soutenait les trois pétitions ; M. Tribard défendait la cause de M. de Verdélin.

L'avocat de Jean Boucaux produisit le texte de l'édit de 1685, réglant les limites et conditions de l'état d'esclavage, et où il est dit que l'esclavage est autorisé dans les colonies d'outre-mer pour le bien de la culture du sol et l'utilité du commerce : ce qui indique évidemment qu'il ne saurait y avoir d'esclaves en France, mais seulement dans les colonies d'outre-mer. A la vérité, ajoutait M. Mallet, un second édit de 1716 a ordonné que les esclaves amenés des colonies en France, soit pour y être instruits dans la religion chrétienne, soit pour apprendre un métier manuel en vue de revenir l'exercer outre-mer, ne seraient point considérés comme libres.

Mais il résulte de ce second édit, comme du premier, que tout esclave amené en France pour d'autres motifs a sujet de se considérer comme libre. Le sieur de Verdélin n'a amené Jean Boucaux en France ni pour le faire instruire dans la religion chrétienne ni pour lui apprendre un métier qu'il pût rapporter à la Dominique ; il a expressément négligé ou violé toutes les formalités exigées par la loi ; donc il doit à Jean Boucaux le salaire de son travail, etc.

412 Feuilleton de LA SENTINELLE

LES MYSTÈRES DE LONDRES

Par sir FRANCIS TROLOPP

TROISIÈME PARTIE

LA GRANDE FAMILLE

CHAPITRE III

Près d'un cadavre.

Nous leur répondrons seulement que leur officieuse défense est plus sévère que notre accusation ; — car c'est le vol des millions qu'on excuse dans un certain monde, lorsque l'on ne l'y exalte pas.

Quant au misérable qui transgresse la loi pour quelques pences, fi donc ! Il n'y a point de corde assez rude pour le pendre !

Angelo Bembo méprisait profondément cette armée de malfaiteurs qui évolue dans la nuit de Londres, et possède d'innombrables gradins hiérarchiques depuis le *swet-mob* de bas lieu jusqu'à ses subalternes, perdus dans les boues de Saint-Giles et de White-Chapel ; depuis le filou irlandais, *griensant* aux abords des chapelles catholiques, jusqu'au noble lord drapé dans son inviolabilité et votant à la chambre haute des lois dont il se rit le lendemain matin dans la société mêlée de sa taverne favorite. Angelo connaissait jusque dans ses plus minces détails cette plaie cancéreuse de la grande ville ; il savait que la *Famille* des voleurs de Londres, qui se recrute partout, en haut comme en bas, tient,

M. Tribard alléguait au nom de ses clients : 1. que la relation d'esclave à maître existant entre Jean Boucaux et M. de Verdélin ne pouvait être modifiée que par un acte exprès de la volonté de ce dernier ; que le domicile seul de l'esclave, non sa condition, avait subi un changement ; 2. que l'objet de l'édit de 1716 avait été pleinement rempli par la lettre d'autorisation du gouverneur, enregistrée au Cap-Français, puis à la Rochelle.

M. Le Clerc du Billet, procureur du roi, repoussa ces moyens de défense et, conformément à ses conclusions, la cour de l'amirauté prononça que Jean Boucaux était « devenu libre de sa personne et de ses biens en mettant le pied sur le sol français. » En conséquence, il était mis en liberté, la question des gages arriérés et des dommages réservés à huitaine pour jugement équitable sur expertise.

Comme le fait remarquer l'auteur anglais, le jugement mémorable est la première affirmation historique du droit de l'esclave. La France peut-être justement fière de l'avoir rendu un demi-siècle avant 1789.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — Le nombre des grévistes à St-Etienne dépasse neuf mille. Le nombre des travailleurs est de cinq à six mille seulement.

— C'est M. Decori qui a accepté la mission de défendre Michel Eyraud, l'assassin de l'huissier Gouffé.

— Le *New-York Herald* a reçu de la Havane la dépêche suivante :

« Eyraud devient de plus en plus surexcité. La chaleur lui cause d'intenses souffrances ; il ne dort pas et ses yeux ne se détournent pas de ses gardiens. Il ignore encore que les agents français sont ici.

« Il a dit qu'il est sans le sou. On a trouvé sur lui un « cents » mexicain quand il a été arrêté.

« Il a une blessure causée par une balle de revolver dans le côté droit. Eyraud prétend que c'est un Mexicain qui, l'ayant surpris avec sa femme, a tiré sur lui. Il croit que la balle lui est restée dans le corps.

« Depuis son départ de France, Eyraud n'avait vécu que de vols. Il vivait avec une femme nommée Margot. Il lui avait fait teindre les cheveux pour qu'elle ressemblât à Gabrielle Bompard et il lui demandait souvent si elle était prête à tout pour vivre avec lui comme son associée.

« Les autorités cubaines sont très préoccupées du transfert d'Eyraud à bord du navire qui doit le ramener en France. On a fait faire une sorte de camisole de force et de lourdes menottes qu'on lui mettra et qui l'empêcheront de rien tenter pour s'évader ou se suicider. »

— Ou écrit de Lyon, 11 juin :

La situation est toujours la même ; la compagnie du gaz a continué à embaucher des manœuvres pour remplacer les grévistes ; l'effectif est à peu près complet et il n'y a plus qu'un très petit nombre de soldats employés à l'usine de la Guillotière.

par une chaîne à laquelle il ne manque aucun anneau, la ville entière garrottée.

Il savait aussi que le marquis de Rio-Santo pouvait d'un geste mettre en mouvement les cent mille membres de cette redoutable famille.

Mais ce contact de l'homme qu'il respectait avec cette tourbe infame pour laquelle, en aucune occasion, il ne prenait la peine de cacher son aversion dédaigneuse, ne le révoltait point.

Il y avait en lui parti pris d'admirer. — Et d'ailleurs, une fois le cas de guerre admis, une fois Rio-Santo posé en face de l'Angleterre comme un ennemi légitime (et nous pouvons affirmer que cette expression hasardée a du moins le mérite de rendre comme il faut la position du marquis vis-à-vis de l'Angleterre), une fois, disons-nous, le droit d'engager la bataille accepté, ce contact de Rio-Santo avec les gens tels que Tyrrel, le docteur Moore et d'autres encore, non pas plus criminels, mais enfoncés plus avant dans la fange, n'avait rien en soi que de normal, suivant les lois éternelles de la guerre. En quel temps les grands capitaines se sont-ils privés du secours d'alliés suspects de brigandages ? Les lansquenets d'Allemagne, les routiers de France, les condottieri d'Italie, étaient autant coupe-jarrets que soldats, et l'un de nos princes à qui l'histoire donne des proportions héroïques, notre Richard, le chevalier, rival de Philippe de France, ne dédaigna point, dit-on, l'aide des archers de Robin-Hood, pour remonter en vainqueur les degrés du trône de ses pères. Or, Robin de Norwood était, n'en déplaise au chantre divin de Wilfrid d'Ivanhoe, l'un des plus sanguinaires bandits qu'ait produits l'Angleterre.

Sol fertile, pourtant, terre classique des bandits sans pitié !

Angelo raisonnait ainsi, — ou peut-être autrement et beaucoup mieux. Toujours est-il qu'il arrivait à ce

Dans une réunion tenue cette après-midi, salle Rivoire, les grévistes ont nommé une délégation composée de 5 membres pour se rendre auprès de M. Rossignaux, premier adjoint faisant fonctions de maire en l'absence de M. Gailleton, malade, et lui exposer leurs dernières revendications.

Ils demandent seulement que la compagnie reprenne tous les ouvriers sans exception et ne fasse aucune difficulté à la formation du syndicat.

Un journal a publié une note relative à une grève imminente des teinturiers lyonnais. Cela peut arriver, mais il n'y a rien jusqu'à présent. Le moment serait pour les ouvriers des plus mal choisis, car la « fabrique » ne va guère.

A Tarare, 250 ouvriers apprêteurs, appartenant à 2 maisons différentes, viennent de cesser le travail. Ils demandent la réduction à 10 heures de la journée de travail.

De Saint-Etienne on annonce que des ordres sont donnés par les autorités pour que la liberté du travail soit assurée partout, que les puits soient protégés par la force publique, et pour que les mineurs voulant descendre dans les puits n'en soient pas empêchés par les autres.

Allemagne. — Le Reichstag discute les crédits supplémentaires pour l'Afrique orientale.

M. Windthorst déclare qu'il n'a pas changé d'opinion : il maintient le point de vue exposé par M. de Bismarck. Ce qu'il veut, c'est assurer la protection des sociétés allemandes de colonisation en pays étranger et non constituer des colonies de la couronne. On détruirait à la face du monde entier le prestige de l'Allemagne, si l'on se retirait maintenant de l'Afrique. L'orateur exprime le vœu qu'il se crée des institutions pour la préparation de missionnaires à envoyer dans le continent noir.

Les crédits sont votés en seconde lecture.

— On dément de source autorisée les bruits répandus sur la prochaine démission du prince Albert comme régent du duché de Brunswick.

— A la Chambre, M. Boudeau, boulangiste, questionne le gouvernement sur les mesures prises à l'égard des magistrats qui ont condamné Borras et entravé sa réhabilitation.

Cette question, transformée en interpellation sur la demande de M. Thévenet, est renvoyée à quinzaine, M. Fallières demandant un délai pour se renseigner.

M. Pontois dépose une proposition autorisant la Tunisie à envoyer des délégués pour défendre ses intérêts devant les pouvoirs publics. Il demande l'urgence.

M. Ribot combat l'urgence. Il ne peut pas laisser supposer que la Tunisie est abandonnée. D'ailleurs, la proposition soulève des questions diplomatiques.

L'urgence est repoussée par 438 voix contre 38.

résultat de se persuader que Rio-Santo était impeccable.

En ceci, sa rancune maltaise contre les Anglais était bien pour quelque chose ; mais ce qui plaçait surtout au fond de son âme pour le marquis, c'étaient les éblouissantes qualités de cet homme étrange dont la fascination devait opérer en effet avec une réelle violence sur la nature fougueuse et faible d'Angelo, véritable nature italienne, moins la cauteleuse arrière-pensée qui suit souvent, dans ces cœurs brûlants et mous comme la lave d'un volcan éteint à demi, le généreux élan de l'impression première.

Il était à Rio-Santo ; son dévouement n'avait point de bornes. Ni Rio-Santo, ni lui-même n'en connaissaient la portée, parce que le propre des grands dévouements est de ne point éclater bruyamment au dehors en protestations bavardes, et aussi d'être instinctifs et spontanés pour pouvoir prendre eux-mêmes leur mesure.

Depuis ce soir où le marquis avait donné audience au prince Dimitri Tolstoï, ambassadeur de Russie, il était resté enfermé dans Irish-House. La cause de cette réclusion subite et complète n'est point un mystère pour le lecteur. Rio-Santo, en s'éveillant du court sommeil qui l'avait surpris sur le sofa même que venait de quitter le prince, avait trouvé Angus Mac-Farlane sanglant, à demi-mort, étendu à ses pieds.

Cette circonstance seule peut avoir besoin d'être brièvement expliquée.

A la furieuse attaque de Bob Lantern, qui l'avait lancé au milieu du courant de la Tamise, Angus Mac-Farlane, étourdi par ces chocs multipliés qui eussent broyé tout autre crâne que celui d'un bon Ecossais, coula comme une masse inerte, incapable de faire effort pour se sauver. Mais ce moment d'atonie fut court. L'instinct du nageur prit le dessus avant même qu'Angus pût se rendre compte de sa situation, et quelques

M. Delafosse demande à interpellier le gouvernement sur la situation des Français en Tunisie.

Sur la demande de M. Ribot, l'interpellation est ajournée.

M. Lacretelle dépose une proposition tendant à accorder à Borras une pension de 6000 fr. — Cette proposition est renvoyée à la commission d'instruction criminelle, déjà saisie d'une proposition concernant le principe d'une indemnité à accorder en pareil cas.

La Chambre reprend son ordre du jour.

La commission du budget a adopté diverses surtaxes proposées par la sous-commission, notamment l'élévation de l'impôt sur les valeurs mobilières de 3 à 4 0/0.

Passeports. — Au cours de la discussion de l'interpellation de M. Richter, concernant le passeport exigé en Alsace-Lorraine, M. Guerber, député alsacien-lorrain, a prononcé un discours dont voici les passages principaux :

Le passeport est une calamité qui rend depuis des années l'Alsace-Lorraine tout à fait malheureuse. Le chancelier de l'empire a dit que cette mesure accélérerait la germanisation de l'Alsace-Lorraine. Je pense, et tous mes collègues alsaciens-lorrains pensent comme moi, que le passeport a retardé d'un grand nombre d'années la germanisation.

On a voulu creuser un fossé entre la France et l'Alsace-Lorraine ; mais on n'a rien creusé du tout. On a seulement poussé les Alsaciens-Lorrains à se rendre plus souvent en France. On l'a bien vu l'an dernier, lorsqu'il s'est produit tout un pèlerinage à la tour Eiffel.

Quand on a établi le passe-port, ou à proprement parler le blocus de la frontière, tout le monde a été ahuri et s'est demandé s'il était vraiment possible qu'on élevât une muraille de la Chine entre les pays de l'Occident.

On a voulu, par là, faire cesser l'attachement des Alsaciens-Lorrains pour la France ; on a voulu diminuer l'influence de l'esprit français dans les provinces annexées. On n'y est parvenu le moins du monde : on n'a fait que provoquer la colère et la haine envers l'Allemagne.

On a aussi considérablement nui au pays au point de vue matériel, et cet état de choses dure déjà depuis longtemps. L'ordonnance relative au passeport a été un coup de poignard au cœur du peuple alsacien-lorrain, et la blessure saignera et continuera de saigner tant qu'on ne la fermera pas.

On a voulu frapper la France ; on l'a offensée, mais on ne lui a guère fait de mal : c'est à nous qu'on en a fait.

Pourquoi continuer de tourmenter sans raison l'Alsace-Lorraine ? On peut supprimer le passeport et le remplacer, le cas échéant, par l'expulsion des individus notoirement nuisibles. Cette arme suffirait, tandis que l'autre frappe cent innocents pour un seul coupable. La paix sera impossible tant que le passeport ne sera pas supprimé.

mouvements mécaniques et provenant uniquement d'une longue habitude de dangers pareils, le ramènerait à la surface.

Il respira longuement et se souleva au-dessus de l'eau, comme pourrait le faire un phoque, sans savoir qu'il nageait. Au bout d'une minute seulement, ses yeux recouvrèrent la puissance de voir. La lune brillait encore au-dessus du pont de Blackfriars, et le courant de la Tamise montrait au loin sa nappe illuminée.

Angus Mac-Farlane regarda autour de soi ; — il ne savait pas ce qu'il cherchait, mais il cherchait quelque chose.

A ce moment, la barque de Bob glissait silencieusement sur l'eau des arches du pont, vint à l'abord et touchait terre un peu au-dessous de Bridge-Street, au débarcadère privé d'une grande maison d'Upper-Thames-Street.

Ces débarcadères, qui se ressemblent tous et qu'une voûte relie à la rue, ne sont point fort activement surveillés par la police du fleuve. Qui pourrait soupçonner Coventry et Sons ou Redgow and Co. de faire la contrebande ? A cause de cette négligence de la police, fondée du reste sur un sentiment louable et profondément gravé au cœur de tout Anglais, le respect dû aux millions, ces mêmes débarcadères servent parfois aux pires usages.

Sous la voûte, parmi les voitures de chargement de la maison Coventry et fils se trouvait un fiacre attelé de deux fort chevaux. — Ce fiacre attendait Bob, et lui avait servi déjà dans la soirée à transporter les deux filles du hârd — leur maison de Cornhill à l'hôtel du *Roi George*.

— Ohé ! cria Bob ; M. Pritchard est-il là ?

— Non, répondirent les chargeurs.

— Que Dieu le punisse ! gronda Bob ; — qui recevra mes balles de coton, alors ?

Russie. — Suivant une dépêche de Saint-Petersbourg adressée à l'agence Havas, les autorités russes craignent sérieusement que des complices des anarchistes russes arrêtés à Paris n'aient échappé au coup de filet de la police française et ne réussissent à pénétrer bientôt en Russie. En conséquence, la police pétersbourgeoise redouble de surveillance aux abords des résidences impériales; elle multiplie le nombre de ses agents officiels et secrets partout où se rendent les souverains. Elle surveille activement tous les individus suspects.

On croit que plusieurs nihilistes dangereux se sont réfugiés à Londres.

Italie. — L'autorité judiciaire a saisi, dans la gare de Rome, un gros envoi d'objets sacrés de grand prix, adressés à l'archevêque de Dublin. Les objets saisis appartenaient autrefois à des corporations religieuses. Il y a un autel de marbre incrusté de pierres précieuses, un tabernacle de métaux ciselés avec colonnades en pierres rares. C'est en vertu de la loi qui interdit l'exportation des objets d'art, sans l'autorisation du gouvernement, que cette saisie a eu lieu.

Grèce. — Les nouvelles de Crète ne sont pas bonnes : Djevet-Pacha, qui remplace Chakir, aurait rétabli les cours martiales. Il est inexact que les troupes turques aient quitté le pays.

M. Tricoups a adressé une circulaire aux cabinets étrangers pour leur signaler cet état de choses.

Belgique. — Des désordres électoraux ont eu lieu à Liège et à Gand. Les cafés catholiques ont été saccagés. La police a dégarni. Il y a eu plusieurs blessés des deux côtés, et de nombreuses arrestations ont été opérées.

CONFÉDÉRATION SUISSE

— Au Conseil national, la présidence annonce la mort de M. Eisenhut, survenue avant-hier soir à Gais. Le Conseil national enverra une députation de trois membres à son enterrement, qui aura lieu dimanche à 10 heures.

M. Lachenal est désigné comme président de la commission du projet de loi sur la *protection ouvrière*.

La commission des *billets de banque* est composée de MM. Cramer-Frey, Ador, Aëby, Curti, Benziger, Bezzola et Francillon.

On passe à la nouvelle loi sur les *tarifs douaniers*.

M. Cramer-Frey, président de la commission, est pour l'entrée en matière mardi prochain. Il demande que le Conseil fédéral soit invité à dire, aujourd'hui ou demain, s'il est possible, au point de vue de la police douanière, d'ajourner la discussion à décembre.

M. le conseiller fédéral Hammer proposera à ses collègues de tenir une séance extraordinaire, si le Conseil national adopte la proposition de M. Cramer-Frey.

M. Lachenal fait observer que, pour avoir abandonné les bonnes règles parlementaires, on se lance dans une série de délibérations com-

M. Pritchard était l'un des principaux commis de la maison Coventry.

— *Geel!* (hue!) cria un chargeur en allongeant un coup de fouet à ses chevaux.

Une lourde voiture se mit en mouvement sur les rails qui servaient à faciliter la montée de la voûte.

Pendant que les ligthermen juraient en compagnie des charretiers, et que les fers des chevaux glissant sur le pavé gluant, lançaient dans les ténèbres de la voûte des gerbes d'étincelles, le cocher du fiacre descendit doucement de son siège, ouvrit la portière et, aida Bob Lantern à opérer le débarquement de ses deux balles de coton.

Une fois les deux sœurs dans la voiture, Bob repoussa du pied la barque en pleine eau, enjamba le marchepied et s'étendit sur les coussins en grommelant :

— On peut dire que j'ai duré ment gagné mon pauvre argent ce soir!

— Ohé! cria-t-il ensuite par la portière, au moment où le fiacre dépassait le seuil de la voûte, — vous direz à M. Pritchard que je suis bien son serviteur.

Les deux chevaux du fiacre prirent le galop dans Upper-Thames-Street.

Désormais Bob était à l'abri de toute mésaventure, — et Dieu seul pouvait venir en aide aux deux pauvres enfants dont il avait fait sa proie.

Le laird, cependant, reprenait peu à peu connaissance. Un instant la lumière se fit dans son esprit frappé. Il se souvint, un cri d'angoisse déchirante sortit en râlant de sa poitrine.

— Anna, Clary! prononça-t-il en se soulevant au-dessus de l'eau par un habile et puissant effort.

Il domina ainsi durant quelques secondes le courant de la Tamise, brillamment éclairée par la lune, enfin victorieuse dans sa lutte contre les nuages. Il ne vit

rien. Par hasard, aucun bateau ne sillonnait en ce moment le fleuve.

Angus se laissa retomber anéanti. — Puis une brume épaisse couvrit de nouveau son intelligence. Rendu aux puissances machinales de l'instinct, il nagea vers la rive et prit terre à cent pas au-dessus de la voûte où Bob Lantern venait de débarquer.

Le laird était venu à Londres pour voir le marquis de Rio-Santo, à qui le liaient d'étroites et secrètes relations. Nous devons dire tout de suite que ses facultés se trouvaient fréquemment, depuis plusieurs années, hors de l'état normal. Il n'était pas fou, mais une idée fixe dominait son cerveau et tyrannisait sa volonté.

Il voulait voir Rio-Santo, parce qu'il l'aimait, et parce qu'une invincible force le poussait vers lui, — pour le haïr.

C'était la troisième fois qu'il quittait ainsi l'Ecosse à l'insu de ses filles et qu'il venait à Londres depuis l'arrivée du marquis. Il connaissait le chemin de Belgrave-Square, et savait les entrées d'Irish-House.

Une fois à terre, transi, sanglant, à demi-mort, il se dirigea, chancelant et forcé souvent de s'appuyer aux murs des maisons, vers Belgrave-Square. La route est longue de Temple-Gardens à Piccadilly. Il était près de onze heures lorsque le laird, épuisé, mit le pied dans Grosvenor-Place. Il ne tourna point du côté de Belgrave-Square. Sans se rendre compte de son action, il prit le chemin du *Lane* qui porte le même nom, parce qu'il avait coutume, ainsi que beaucoup d'autres, d'entrer par là dans Irish-House.

Au milieu de Belgrave-Lane, en effet, il tourna l'angle d'un petit passage et s'appuya au mur à côté d'une porte fermée.

Au bout de quelques minutes, cette porte s'ouvrit et donna passage à un homme de grande taille, enveloppé dans son manteau. Cet homme, qui sortit en grommelant des paroles de colère et qui oublia de refermer la

porte, n'était rien moins que Sa Grâce Dimitri Tols-toï, ambassadeur de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

Angus Mac Farlane poussa la porte et entra. Ses vêtements trempés d'eau le glaçaient; la fatigue l'accablait; son crâne ouvert saignait et le faisait horriblement souffrir. Il n'avait plus que le souffle.

Il se dirigea néanmoins, sans se tromper, au travers d'un labyrinthe de passages connus et parvint jusqu'au rez-de-chaussée d'Irish-House, à la porte de ce salon réservé où avait eu lieu l'entrevue du prince et du marquis.

Il entra et se traîna, rampant sur le tapis, jusqu'aux pieds de Rio-Santo endormi sur l'ottomane. — Là, ses forces l'abandonnèrent et il s'affaissa en murmurant les noms d'Anna et de Clary.

Nous savons le reste.

Depuis ce jour, comme nous l'avons dit, Rio-Santo s'était confiné dans une chambre de son hôtel, située derrière le cabinet où il avait coutume de se retirer aux heures de travail.

La porte de cette chambre était rigoureusement défendue. — Aux heures des repas, on trouvait Rio-Santo dans son cabinet; les mets qu'on lui apportait étaient enlevés le lendemain presque intacts.

Depuis ce jour aussi, le cavalier Angelo Bembo rôdait sans cesse aux alentours de la chambre où était couché le laird. Il avait aperçu deux ou trois fois Rio-Santo sans pouvoir l'entretenir, et l'air de lassitude infinie, l'expression de découragement amer qui remplaçaient le calme hautain ordinairement assis sur le visage du marquis, firent naître chez Bembo une inquiétude qui ne put manquer d'aller croissant chaque jour.

Un seul homme, le docteur Moore avait parfois accès dans le cabinet de Rio-Santo. Le jeune Italien ne tourna donc point de ce côté l'espionnage de son dé-

pliquées. Il aurait été bien plus simple de discuter le tout mardi; on aurait pu quérir l'avis du Conseil fédéral.

MM. Forrer et Jolissaint rapportent sur le projet de loi sur *les rapports de droit civil* des citoyens établis ou en séjour. Il existe de grandes différences entre les décisions de juin 1888 du Conseil national et celles de juin 1889 du Conseil des Etats. C'est toujours la lutte entre le principe de la loi du lieu d'origine, que défend en général le Conseil des Etats, tandis que le Conseil national est pour la loi du domicile. La commission propose l'entrée en matière; elle propose de se maintenir sur la base de l'article 46 de la Constitution (loi du domicile), mais de faire sur cette base toutes les concessions possibles au Conseil des Etats.

Le Conseil a discuté les 14 premiers articles et renvoyé la suite de la discussion au lendemain.

Postes. — Le département fédéral des postes a accepté le postulat des Chambres concernant la suppression de la limite de 15 grammes pour le poids des lettres dans le rayon local. Cette réforme figurera, avec d'autres améliorations, dans le nouveau projet de loi sur les taxes postales que le Conseil fédéral soumettra en décembre prochain à l'Assemblée fédérale. Enfin!

Suisse et Allemagne. — Les journaux de la Suisse orientale font une vive opposition au traité conclu entre la Suisse et l'Allemagne.

Diplomatie. — M. Arago, ambassadeur de la République française à Berne, est parti mardi soir pour Paris, où il fera un séjour d'une dizaine de jours.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Dimanche est mort à l'hôpital de Delémont le nommé Léchenne, inspecteur du bétail à Scut (commune de Glovelier). Ce malheureux fut victime il y a une cinquantaine de jours d'un accident. Comme il ouvrait la gueule d'une bœuf malade du charbon, cet animal le mordit à la main. Un empoisonnement du sang s'étant déclaré, on le transporta le lendemain à l'hôpital du district, où il vint de succomber.

— Mardi, à une heure du matin, à Villeret, la nommée Marie-Anne Zenger a été victime de son imprudence. Elle voulait verser du pétrole dans une lampe encore allumée; le liquide prit feu et les habits de la malheureuse furent bientôt enflammés, de sorte qu'elle eut le côté droit ainsi que les bras dangereusement brûlés. C'est grâce aux voisins que l'on put maîtriser les flammes qui menaçaient déjà le bâtiment.

La victime a été transportée à l'hôpital de Saint-Imier, où l'on doute de son rétablissement.

Argovie. — Une dame Nussbaumer, propriétaire d'une épicerie à Reinfelden a été assommée lundi dernier dans sa boutique, au

moyen d'une pierre, par un individu qui s'était introduit chez elle, pour la voler. L'assassin n'a pu être arrêté.

Tessin. — L'école centrale no III pour majors de toutes armes a commencé samedi à Bellinzone, sous les ordres de M. le colonel Rudolf, instructeur chef de l'infanterie. — C'est la première fois que cette école a lieu dans le canton du Tessin.

Soleure. — Le Tribunal fédéral a débouté l'Etat de Soleure des fins de l'action intentée à Mme veuve Scherer en paiement de 30,000 fr. comme caution de l'ex-directeur de la Caisse hypothécaire de Soleure, Léo Niggli.

Saint-Gall. — Le marguillier de l'église de Saint-Mangen, à Saint-Gall, occupé dans le clocher de l'église à découvrir une ouverture, est tombé la tête la première et a été tué; c'était un jeune homme très estimé et qui devait se marier le lendemain.

Genève. — Le chiffre exact des exécutants inscrits pour le prochain concours musical de Genève est de 10306. Ce chiffre énorme est supérieur de 3000 à celui du concours précédent; le nombre des sociétés est aussi plus grand; 194 en 1882 et 231 en 1890. Voici du reste une brève récapitulation.

Chorales : 74 sociétés, 3254 exécutants; harmonies, 34 sociétés, 1887 exécutants; fanfares 123 sociétés, 5165 exécutants.

CHRONIQUE LOCALE

Le comité de la société ornithologique organisant une petite causerie pour samedi 14 courant à 9 h. du soir, invite chaleureusement tous les sociétaires à se rencontrer au local afin de prouver par leur présence l'intérêt qu'ils portent à notre société.

Le sujet qui sera traité aura pour titre : *Les nids d'oiseaux d'Europe et composition des nids.*
Le comité.
(Communiqué).

LISTE DES DONS

en faveur de la tombola de l'Union des sociétés ouvrières locales
Neuvième liste

	Fr. C
Report des listes précédentes,	7891 65
Mme Robert-Tissot, un tableau,	4 —
Mlle Elvina Perret, une robe d'enfant,	10 —
Mlle Bedermann, espèces,	2 —
Anonyme, 2 bout. Bordeaux,	6 —
M. B. Käser, espèces,	1 50
Anonyme, 1 litre vermouth,	2 —
Jacob Wælti, id.	2 —
Mme Montandon, espèces,	5 —
M. Hoger, un tablier,	3 —
M. Guyot, confiseur, 1 litre pippermint,	3 —
François Gut, une camisole,	3 50
Anonyme, divers lots,	15 —
Ulysse Ducommun, 1 litre vermouth,	2 —
Anonyme, un lot,	4 50
Mme A. Ducommun, une camisole,	4 50
Anonyme, un écritoire découpé,	6 50
Mlle Angèle Perret, une camisole,	4 50
Mlle Robert, un jupon tricoté,	6 50
M. Storck, 1 litre vermouth,	2 —

Mlle Marthe Bourquin, une paire de vases,	6 50
Léon Mojon, un porte-journal,	4 —
M. Henri Dubois, 1 merle bon chanteur,	10 —
M. Rey, peintre, plusieurs plaques de porte, dorure sous verre,	25 —
M. Studer, 100 cartes de visite,	5 —
M. Albert Etienne, 1 litre vermouth,	2 —
Joseph Starck, une paire pigeons,	10 —
M. Cosandier, 1 litre fine champagne,	6 50
Mme Maillard, 1 litre vermouth,	2 —
M. E. Ducommun, 2 mantelets d'enfant,	6 —
Anonyme, deux lots,	12 —
W. B., 10 volumes,	35 —
M. Patthey, 1 bout. roussillon,	5 —
E. Affolter, bon pour le premier versement d'une machine à coudre,	20 —
Raoul Perroud, 6 bout. Bordeaux,	18 —
Atelier de confection pour dames, Mme Brunner-Steigmeyer, 1 robe d'enfant,	30 —
Mlle Mathilde Jeanrichard, plusieurs lots,	6 —
Anonyme, divers outils d'horlogerie,	10 —
M. Emile Bosch, deux lots,	8 —
	8200 15

Dépêches

ZURICH, 13 juin. — Le Dr Wuhmann, ancien secrétaire de tribunal, a été arrêté pour falsification de titres. Il était commanditaire dans un grand établissement financier et aurait fait de mauvaises spéculations.

LA HAYE, 13 juin. — Un télégramme reçu ici annonce la prise de possession de l'Awa par les Français, le 3 mai.

SAINT-ETIENNE, 13 juin. — Après la réunion d'hier soir, tous les ouvriers de la Compagnie de la Loire se sont mis en grève. Cela fait, à cette heure exactement 8,350 grévistes sur 15,585 mineurs. Ceux de Firminy, Roche-la-Molière, la Ricamarie et la Talaudière résistent encore.

Les grévistes ont décidé, hier soir, d'envoyer ce matin de nombreux délégués aux abords des puits pour engager les mineurs à ne pas descendre. Les directeurs ont demandé de nouvelles mesures de police. Dans plusieurs puits, les chevaux ont été remontés.

Boîte à blagues

Une dame vient au bureau de location du Casino et demande deux fauteuils d'orchestre.

On lui offre 54 et 56.

— Mais, fait la dame, ces deux places ne sont pas l'une à côté de l'autre, elles sont séparées par le 55.

— Pardon, le théâtre est divisé en deux parties : d'un côté, les pairs...

— Mais c'est pour une mère et sa fille!

Deux bourgeois parisiens causent :

— C'est comme une fatalité...

— Quoi donc?

— J'habite le quartier du cimetière Monparnasse, et il ne me meurt que des amis qu'on mène au Père-Lachaise!

vouement alarmé. — Il essaya de voir et d'écouter, par la porte donnant sur le corridor intérieur d'Irish-House, porte par où nous l'avons vu entrer tout à l'heure. Pendant longtemps, il n'entendit rien et ne vit rien.

Un soir enfin, des bruits étranges parvinrent jusqu'à lui. Une voix rauque et monotone se prit à chanter le refrain populaire d'une ballade écossaise.

Puis un silence profond se fit.

Puis encore Bembo crut entendre un double râle et des gémissements qui se confondaient. — Son inquiétude ne connut plus de borne : il pesa doucement sur le pêne : la porte s'entr'ouvrit.

Bembo crut rêver. Il vit don José aux prises avec une sorte de fantôme, vivant cadavre, dont les bras velus, noirs, étiques, faisaient de frénétiques efforts pour l'étrangler.

Le premier mouvement du jeune Italien fut de s'élaner au secours du marquis; mais celui-ci opposait à son fantastique adversaire une force si supérieure que l'issue de cette lutte étrange pouvait être douteuse. Or Bembo avait peur de se mettre ainsi violemment en tiers dans un secret d'une nature si bizarre.

Il résolut d'attendre et referma la porte.

Bembo fut ainsi témoin de toutes les luttes qui suivirent entre le malade et Rio-Santo. Dans les intervalles, il voyait celui-ci, dont les connaissances étaient universelles, soigner le fiévreux avec l'habileté d'un médecin consommé et avec la tendre sollicitude d'un frère.

Son esprit s'y perdait. — Quel était cet homme?

Assurément, sans mériter reproche aucun de curiosité, il était permis de se faire cette question.

Mais il était malaisé d'y répondre.

Bembo d'ailleurs ne se préoccupait de ce secret qu'en tant qu'il intéressait le marquis.

On demande plusieurs remonteurs en chambre. — S'adresser Fleurs 20, au 2me. 341

Remonteurs. Plusieurs remonteurs pourraient se placer de suite. — S'adresser au bureau de la SENTINELLE qui indiquera. 344

Nickleuse. On demande de suite une assujettie ou à défaut une ouvrière sachant travailler au lapidaire. — S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 342

On demande plusieurs ouvriers ou ouvrières pierristes et sertisseurs; inutile de se présenter sans d'excellentes références. — S'adresser à la SENTINELLE. 333

Commissionnaire. Une personne d'un certain âge demande une place comme commissionnaire. — S'ad. au bureau de la SENTINELLE. 354

Récompense à la personne qui fera retrouver un **chien bas-bleu** avec les pattes jaunes, égaré depuis mardi 3 juin. — Prière d'écrire à M. A. Kohly, Progrès, Locle. 356

On demande une jeune fille de 14 à 15 ans pour aider dans un petit ménage, où elle aurait l'occasion d'apprendre l'état de pierriste. Entrée immédiate. — S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 357

Emboîteur. On demande un ouvrier emboîteur assidu et fidèle. — S'adr. à la SENTINELLE. 355

Appartement. A louer pour St-Martin 1890 à des personnes d'ordre et solvables, un petit appartement composé de 2 chambres, cuisine et dépendances, situé près de la Place du Marché. — S'adresser par écrit avec initiales H.H. au bureau de la SENTINELLE. 360

On offre la chambre et la pension, près de la Place neuve, à un ou deux messieurs de moralité. Bonne pension bourgeoise et prix modéré. — S'adresser au bureau. 361

Faiseur de secrets. On demande de bons ouvriers, notamment des teneurs de feu — S'adresser à M. Ulysse Perret, fabricant de ressorts à Renan. 358

On demande une jeune fille pour s'aider au ménage; elle serait nourrie et couchée. Entrée de suite. — S'ad. rue du Puits, 27 au premier. 359

Chambre. A louer de suite, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une belle chambre meublée située au soleil levant. — S'adresser rue de la Chapelle 17 a, au 2me étage.

Chambre. A remettre de suite une belle chambre avec part à la cuisine, chambre-haute et bûcher. — S'adr. rue Fritz Courvoisier 58, au 1er étage.

Apprentis. On cherche à placer en apprentissage une fille de 14 ans et un garçon de 13 ans. — S'adresser à M. le Président de l'Hospice bourgeois de Sonvillier.

Une jeune fille de toute moralité, parlant les deux langues, cherche de suite une place dans un bon café-restaurant de la localité. Certificats à disposition. — S'adresser chez M. Oscar Jacot-Guillarmod, rue de la Charrière 27.

Une personne d'un certain âge et de toute moralité sachant bien cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage, demande à se placer de suite, si possible dans un ménage sans enfants. — S'adresser rue de la Balance 5, au 4me étage.

Servante. Une servante sérieuse bien au courant de la cuisine et des travaux du ménage, cherche de suite une place dans une famille peu nombreuse. — S'adresser chez Mme Metzner, marchande de légumes, sur la Place du Marché.

Appartement. Pour le mois de novembre un magnifique appartement de 4 pièces est à louer à la rue Léopold Robert. Situation exceptionnelle. — S'adresser rue Léopold Robert 30.

Appartement. A louer de suite un joli petit appartement, composé de deux pièces, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 31a.

Pignon de deux chambres et cuisine est à louer pour St-Martin prochain, à la rue du Puits 13. — S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue de la Paix 75.

Chambre. A louer à des personnes d'ordre une chambre non meublée. — A la même adresse une ouvrière lingère est demandée. — S'adresser rue de la Paix 45, au rez-de-chaussée, à droite.

Bonne d'enfants. On demande de suite une bonne d'enfants, bon gage. — S'adresser rue du Parc 8, au premier étage.

Occasion unique

SAMUEL HERREN

1, Rue de la Ronde, 1

a l'honneur d'informer le public qu'en raison d'achats considérables faits dans des conditions de bon marché exceptionnelles, il est détenteur d'une quantité de **CHAUSSURES** qui ne peuvent trouver place dans les locaux dont il dispose.

Il faut donc accélérer la vente et chacun profitera de l'aubaine! En effet, sur les prix déjà extraordinairement réduits des articles marqués en chiffres connus, il sera fait un escompte de 5%.

357 a

Que chacun de dépêche! Plus tard, il sera trop tard!

1, Rue de la Ronde Rue de la Ronde, 1

J.-E. BEAUJON

Rue Neuve, 9 et 11 — Chaux-de-Fonds

Vins de table, garantis nature, rouges et blancs, à 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80 cent. le litre.

Huile d'olive, vierge, surfine extra, de provenance directe, et non pas de la maison D. & G. C.

Cafés, chérillon et variés de premier choix.

Vins blancs Neuchâtel, sur lies, 1888 et 1889 à 90 cent. le litre bouché.

235

En liquidation:

BORDEAUX-St-Emilion , 1876 à fr. 1 20 ct. la bouteille.	
POMARD	1878 » 1 50 » »
MOULIN A VENT	1874 » 1 50 » »
BEAUNE	1881 » 1 30 » »
BOURGOGNE	1873 » 1 20 » »

Par caisse de 12 bouteilles expédition franco dans toutes les gares du canton, moyennant 10 cent. en plus par bouteille.

BICYCLETTES

Anglaises RUDGE

DEPUIS 250 fr.

Médaille d'or Paris 1889 Médaille d'or Paris 1889

Reconnue de tous vélocemen sérieux comme l'apogée de la perfection.

Le jury de l'exposition en a reconnu la finesse et la supériorité en lui décernant la Médaille d'or.

Adressez-vous à la Brasserie du **LEON**, **CHAUX-DE-FONDS**.

Faiseur d'anneaux. On demande de suite un bon faiseur d'anneaux or, vides et sur acier, argent, etc. — S'adresser chez M. Cornu & Cie, Place d'armes 12.

Servante. On demande, dans un ménage de deux personnes, une servante sachant cuire et tenir un ménage soigné. — S'adresser rue du Parc 43, au deuxième étage.

Chambre. A louer pour la fin du mois, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une belle chambre meublée située au centre du village. — S'adresser rue du Premier Mars 6, au seconde étage, à gauche.

Café-restaurant Martinot
Parc, 53

Tous les samedis dès 7 h. 1/2

TRIPES 473

à la mode de Caen

Spécialité de Bière de la

Brasserie du Griffon

BALE

Diners et soupers à des prix modérés

Salle de restaurant au 1er étage

JARDIN de Gibraltar

Dimanche 15 juin 1890

dès 2 h. de l'après midi

Grand Concert

donné par 368

L'Union instrumentale

de St-Imier

ENTRÉE LIBRE!

En cas de mauvais temps, le concert aura lieu dans la grande salle.

Société ornithologique

CAUSERIE AU LOCAL

Samedi 14 courant

à 9 h. du soir 362

Sujet:

Quelques nids d'oiseaux d'Europe avec exposition des nids.

Bureau d'affaires, Paux & Maille

4, Hôtel de Ville 4.

OUVERTURE

dès le 7 Juin dès le 7 Juin

DE LA

BRASSERIE DU JURA

RUE DU GRENIER, 14

Bonnes consommations. Accueil bienveillant.

348 Le tenancier: **Germiquet.**

AU BON MARCHÉ

24, rue Daniel Jean Richard, 24

Chaussures en tous genres

Reçu un immense choix de **chaussures d'été à tous prix.**

Haute nouveauté en **Bottines** et **souliers pour dames.**

Grand atelier spécial de chaussures sur mesure en tous genres livrables dans **24 heures.**

RHABILLAGES PROMPTS ET SOIGNÉS

Se recommande

271 **PERROTI & PERRET.**

— Téléphone —

Magasin de Consommation

7, RUE DU VERSOIX, 7

Je préviens ma nombreuse clientèle que je vends ces jours-ci au comptant:

Sucre de Paris, par pain, à 35 c. le kilo.

Pâtes alimentaires diverses, première qualité, par 5 kilos, à 35 c. le kilo; par caisse, à 53 c. le kilo.

Graux entiers et moulus, par 5 kilos, à 35 c. le kilo.

Griès, par 5 kilos, à 45 c. le kilo.

Riz Caroline, Riz Aracan, depuis 35 c. le kilo.

Saindoux, 1^{re} marque, par 5 kilos, à 1 fr. 05 le kilo.

Allumettes Karlen aux prix de fabrique.

Joli assortiment de **Cafés verts.**

Café de Malz Wyss.

Café Homœopathique, à 35 c. le 1/2 kilo.

Chocolats Suchard et Grano Turco.

Vins et Liqueurs divers.

Vin rouge, garanti naturel sur facture, à 55 c. le litre; par feuille et pièce, à 53 c. le litre. On le livre également en litres ou en bouteilles franco à domicile.

Vin fin rouge et Neuchâtel blanc en bouteilles.

LAITERIE

Matin et soir, dès 6 heures, **Claudinait.**

Mercredi et samedi, **Beurre de table. Fins fromages d'Emmenthal et de Bellelay.**

Fromage maigre, à 30 et 60 c. le 1/2 kilo.

Véritable fromage à râper.

MERCERIE et QUINCAILLERIE

Laines, Cotons, Bas, Chaussures, Jarretières, Bretelles, Tabliers, Harmonicas, Broches, Peignes, Brosses, Eponges, Savonnettes, Chaines de montres et Porte-monnaie.

Au Magasin de Consommation, rue du Versoix, 7

Se recommande, **D. Hirsig.**

332 TÉLÉPHONE

ENCADREMENTS

en tous genres 283

REBOURAGE

GRAND CHOIX DE TABLEAUX

CHARLES BRENDLÉ

47, rue Léopold Robert, 47

Téléphone

Blanchisserie industrielle

94, rue du Parc, 94

Cet établissement, récemment installé et pourvu d'un matériel perfectionné, ne fait usage d'aucun acide.

— Travail prompt et soigné —

On cherche et rapporte le linge à domicile

Les dames sont priées de bien vouloir visiter l'établissement.

261 Louis GRAZIANO.